



Journal communal de Ménières – Décembre 2016

Journal communal Ménieres



Décembre 2016



Image de la couverture:

Armoiries de la Commune de Ménières:

De gueule à sanglier rampant d'or, accompagné à senestre en chef d'une molette d'éperon d'argent.

Féminin / Masculin

Faute de termes épicènes, nous avons souvent utilisé le masculin seul dans les textes pour éviter les lourdeurs. habitants (-tantes), citoyens (-yennes), élagueur (-gueuse), etc.



Table des matières

Message du conseil communal

Convocation à l'Assemblée communale du 20 décembre 2016

P.-V. de l'assemblée communale du 5 juillet 2016

Budget 2017

 Fonctionnement

 Investissements

Règlement des parchets communaux

Tâches communales

 Conseillers communaux

 Commissions communales

 Personnel communal

Analyse de l'eau

Miscellanées

Voeux



Message du Conseil communal

Chères Citoyennes et chers Citoyens,

Le Conseil communal a le plaisir de vous présenter son message.

En cette période hivernale il est temps pour nous de dresser un bilan positif sur les différents dossiers traités et travaux accomplis durant cette année 2016 dans notre commune.

Des changements ont eu lieu au sein de notre administration communale. Bienvenue à Madame Kristel Lack qui a remplacé Madame Angélique Thurler à qui nous souhaitons une bonne continuation. Félicitations à Madame Mélanie Pichonnat pour la naissance de Soraya le 20 septembre 2016 et merci à Madame Stéphanie Chaboudez pour le remplacement effectué pendant le congé maternité de Mélanie.

Notre objectif 2017 est de rassembler les pièces du puzzle pour remplir les exigences de sécurité sur nos routes et d'être disponibles sur l'ensemble de notre chère commune.

Nous espérons que cette fin d'année sera remplie de joie, de chaleur et de bonheur pour vous ainsi que votre famille.

Le Conseil communal vous souhaite un joyeux Noël et une Bonne Année 2017 à toutes et tous.

Le Conseil communal



COMMUNE DE MENIERES

Route de l'Ecole 4
1533 Mènières

Tél. 026 668 22 06

Fax 026 668 22 76

E-mail : commune@menieres.ch

Site : www.menieres.ch

CONVOCAATION

Les citoyennes et citoyens de Mènières sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le mardi 20 décembre 2016 à 20h00 à l'Auberge des XIX cantons.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 5 juillet 2016
2. Budget 2017
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget d'Investissements
 - 2.3. Préavis de la commission financière
 - 2.4. Approbation des budgets
3. Vente de terrain communal
 - 3.1. Présentation
 - 3.2. Approbation
4. Informations communales
5. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée du 5 juillet 2016 et les budgets 2017 ne seront pas lus lors de l'assemblée. Ils peuvent être consultés 10 jours avant l'assemblée sur le site de la commune www.menieres.ch ou à l'Administration communale.

Le Conseil communal



Procès-verbal provisoire de l'assemblée communale du 5 juillet 2016

Le procès-verbal de l'assemblée du 5 juillet 2016 que vous pouvez lire dans les pages suivantes reste provisoire jusqu'à son approbation lors de l'assemblée communale du 20 décembre 2016. Des modifications pourront y être apportées après les éventuelles questions ou remarques des citoyens et citoyennes de la commune.

Le Conseil communal tentera d'apporter des réponses à vos éventuelles questions sur ce procès-verbal lors de l'assemblée communale du 20 décembre. Cependant, s'il ne possède pas tous les éléments pour une réponse précise, il reportera celle-ci à la prochaine assemblée, conformément aux dispositions légales.

Le Conseil communal vous encourage à lui poser vos questions par écrit avant l'assemblée, à savoir avant le 12 décembre afin qu'il puisse préparer la réponse et la communiquer le 20 décembre.

Le Conseil communal vous remercie d'avance de votre collaboration.



Ménières, le 5 juillet 2016

PV de l'assemblée communale du 5 juillet 2016 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue et présente la table du Conseil et la table administrative

Madame Cornelia Steiner prendra le PV.

M. le Syndic Cédric Béguin excuse Mesdames Mélanie Pichonnat et Angélique Thurler, Messieurs Serge Corminboeuf, Bertrand Bise et Grégory Blanchard.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°24 du 17 juin 2016, par avis au pilier public, par tout-ménage ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Les scrutateurs nommés sont Monsieur Pascal Robert et Monsieur Marc Corminboeuf. Le nombre de personnes est de 28, la majorité absolue est fixée à 15. Pour les comptes, les 5 membres du Conseil ne sont pas comptés dans les votes, ce qui ramène la majorité à 12.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions. Ce n'est pas le cas, l'assemblée peut délibérer.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2015
2. Comptes 2015
 - 2.1 Comptes de fonctionnement, d'investissements et bilan
 - 2.2 Rapports de l'organe de révision et de la commission financière
 - 2.3 Approbation
3. Législature 2016-2021
 - 3.1 Nomination des membres de la commission financière
 - 3.2 Nomination des membres de la commission d'aménagement
 - 3.3 Nomination des membres de la commission de naturalisations
 - 3.4 Approbation
4. Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2016-2021
5. Délégation de compétence au Conseil communal pour la législature 2016-2021
6. Approbation de la modification des articles 3 ; 25 et 27 al. 1 des statuts de l'Association du Cycle d'orientation des Communes de la Broye et de Villarepos

- 7. Informations communales
- 8. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2015

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques. Reçu à ce jour deux modifications par écrit qui ont été prises en compte. Il n'y a pas d'autres questions. Le PV du 15 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2015

M. le Syndic annonce que les citoyens ont eu la possibilité d'en prendre connaissance par publication in extenso dans le journal, sur le site et qu'ils ont été consultables au bureau 10 jours avant l'assemblée. Les comptes ne sont dès lors pas relus ni détaillés, mais des explications complémentaires sont données par M. Claude Andrey.

2.1. Comptes de fonctionnement

M. Claude Andrey donne quelques compléments et précisions, notamment des réponses à certaines questions restées ouvertes lors de la dernière assemblée.

Le résultat des comptes de fonctionnement 2015 s'élève à 6'039.26 CHF pour un montant de charge de CHF 1'744'611.48.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions. Il n'y a pas de questions sur les comptes de fonctionnement.

2.2. Comptes d'investissement et bilan

M. le Syndic passe la parole à M. Claude Andrey pour des précisions et lit le rapport de la fiduciaire Fiduflex à Estavayer-le-Lac.

L'assemblée n'a pas de questions. M. Le Syndic passe la parole à la commission financière pour son rapport.

2.3. Rapports de l'organe de révision et de la commission financière

M. Fabrice Corminboeuf fait lecture du rapport de la commission financière, annonce le préavis positif de l'organe de révision Fiduflex SA, et invite l'assemblée à accepter les comptes 2015.

2.4. Approbation

M. le Syndic passe au vote des comptes 2015 qui sont acceptés à l'unanimité. Il remercie Mme Mélanie Pichonnat ainsi que la commission financière pour leur travail.

Approbation 21 personnes, 1 abstention

3. Législature 2016-2021

3.1. Nomination des membres de la commission financières

M. le Syndic et le Conseil communal proposent Messieurs Pascal Robert, Grégory Blanchard ainsi que Claude Michel

Approbation : 26 personnes et 2 abstentions.

3.2. Nomination des membres de la commission d'aménagement

M. le Syndic et le Conseil communal proposent Messieurs Serge Corminboeuf, Luc Corminboeuf et Daniel Perrin ainsi que Claude Andrey et Cédric Béguin pour la commune.

3.3. Nomination des membres de la commission des naturalisations

M. le Syndic et le Conseil communal proposent Madame Béatrice Moret, Monsieur Bertrand Bise ainsi que Martial Doy. Il reste une place à pourvoir

Approbation : 27 personnes, pas d'avis contraire

3.4. Approbation

Approbation : 27 personnes, pas d'avis contraire

4. Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2016-2021

M. le Syndic présente les différentes convocations pour la prochaine législature : La feuille d'avis officielle, le pilier public, le Journal communal et le site internet de la commune. Il demande s'il y a des remarques, aucune remarque de l'assemblée.

5. Délégation de compétence au Conseil communal pour la législature 2016-2021

M. le Syndic explique que le Conseil communal a une délégation de compétence lors de transactions immobilières jusqu'à hauteur de 20'000.00 CHF sans devoir consulter l'assemblée communale. Le montant reste inchangé selon les autres législatures.

Monsieur Jean-Charles Schüpbach demande pour quel genre d'investissement sont ces CHF 20'000.

M. le Syndic répond qu'ils sont pour l'achat, la vente ou la donation de partage d'immeuble.

Approbation : 22 personnes, pas d'avis contraire

6. Approbation de la modification des articles 3 ; 25 et 27 al 1 statuts de l'Association du Cycle d'orientation des Communes de la Broye et de Villarepos

Article 3 :

Ancien article :

L'Association a pour but la gestion des écoles du CO de la Broye en particulier l'acquisition, la construction, la location et l'entretien des bâtiments scolaires, à Estavayer-lac et Domdidier.

Nouvel article :

L'Association a pour but la gestion des écoles du CO de la Broye en particulier l'acquisition, la construction, la location et l'entretien des bâtiments scolaires, à Estavayer-lac et Domdidier et **Cugy**.

Article 25 :

Ancien article : Mode de répartition des investissements :

Mode de répartition des investissements : Les frais de construction de bâtiments à la charge de l'Association sont répartis à raison de la moitié à charge de la commune où se situe la construction et de la moitié à charge des autres communes membres, l'autre commune où se trouvent les bâtiments scolaires étant toutefois exclue de la répartition.

Nouvel article : Mode de répartition des investissements

- 1) Le montant des investissements à la charge de l'Association est réparti à raison du 15% à charge de la commune dans laquelle se situe l'investissement, le solde étant ensuite réparti entre toutes les communes au prorata de leur population légale.
- 2) Dans le calcul de la répartition des investissements nécessaires à la création d'un nouveau site à Cugy (1^{ère} étape), la population d'Estavayer-le-Lac et de Domdidier (avant fusion) n'est prise en compte que pour moitié. Cette règle ne s'applique pas aux investissements nécessaires à la réalisation d'autres projets, respectivement à un agrandissement ultérieur du site de Cugy.
- 3) Les communes ont la possibilité de régler directement, selon des modalités arrêtées par le comité, la part des investissements qui leur incombe et le solde est financé, en principe, par l'emprunt. Celui-ci est alors contracté par l'Association qui refacture aux communes les frais financiers qui en découlent (intérêt et amortissement) au prorata du montant de leur participation couvert par l'emprunt.

Article 37 :

Ancien article : Emprunts :

- 1) L'Association peut contracter les emprunts nécessaires à la construction de bâtiments et à d'autres investissements jusqu'à concurrence de 20 millions de francs.

Nouvel Article : Emprunts

- 1) L'Association peut contracter les emprunts nécessaires à la construction de bâtiments et à d'autres investissements jusqu'à concurrence de 30 millions de francs.

M. le Syndic passe la parole à Monsieur Pierre Perroud qui explique les modifications des 3 articles.

M. Pierre Perroud explique qu'il y aura environ 400 élèves de plus en 2025, ce qui engendre une augmentation d'une vingtaine de classes, d'où la création d'un nouveau C.O sur la commune de Cugy.

Préciput Cugy : CHF 4'140'000

Le solde à répartir entre les communes est de CHF 23'460'000.-

Pour Ménières les coûts se montent sur CHF 339'791.00 à répartir selon la population légale de 378 habitants soit CHF 898.92 / par habitant et 1.47% du coût total. Le tout serait à payer entre 2020 et 2052.

Le total avec les intérêts : CHF 541'967.54

Un mécanisme permet de payer tout de suite pour éviter les intérêts.

Le préavis du Conseil communal est favorable à cette modification

Approbation : 26 personnes, 1 abstention, pas d'avis contraire

7. Information communales

7.1. PAL

M. le Syndic informe que le traitement des oppositions est en cours. Un courrier sera envoyé aux opposants afin d'aller de l'avant.

Monsieur Pascal Robert demande si une présentation avait été faite.

M. Claude Andrey lui répond que le PAL a été présenté lors d'une séance à la grande salle.

7.2. Chemins et regards

M. le Syndic informe que Monsieur Waeber a été contacté pour les chemins et regards qui ont été endommagés et qui n'ont pas supporté la charge ces 3 dernières années. Monsieur Waeber a répondu par courriel de hier que le fournisseur viendra les contrôler sur place.

7.3. Trottoirs : investissement de CHF 250'000.-

M. le Syndic informe qu'une étude est en cours afin de trouver la meilleure solution possible. Eventuellement une zone 20km/h

Monsieur Pierre Rey dit qu'un trottoir haut est plus sûr.

Monsieur Jean-Paul Corminboeuf pense que une zone 20km/h, les conducteurs ne respecteront pas la limitation

Monsieur Luc Corminboeuf s'étonne sur le fait de revenir sur la décision déjà prise.

Monsieur le Syndic répond qu'un montant a été voté et qu'une étude est en cours. Le conseil communal ne remet pas en cause le trottoir. Mais, le dossier a été reçu après avoir

voté le crédit. Alors une étude est quand même judicieuse afin de prendre la meilleure solution possible.

Monsieur Luc Corminboeuf demande comment ça se passe pour le trottoir de la Malafin.

Monsieur Fabrice Corminboeuf dit que l'investissement a été voté favorablement et qu'il faut aller de l'avant.

Monsieur Pierre Rey demande de discuter avec les propriétaires pour la sortie de la route de l'ancienne poste vers la grande route.

Goudronnage Clos Quartier – Pré de la Cure

Monsieur Marcel Ansermet informe que le goudronnage se fera courant août, sur deux à trois jours probablement, et les personnes concernées seront avisées par courrier dans les semaines à venir.

L'assemblée n'a plus de questions.

8. Divers

M. le Syndic ouvre les questions à l'assemblée

Monsieur Pierre Rey demande de faire attention de ne pas dépasser le financement de la construction du Cycle d'Orientation à Cugy.

Monsieur Philippe Caille demande pour la révision de l'imposition des entreprises.

Monsieur Claude Andrey lui répond pour le RIE3

Monsieur Marcel Ansermet prend la parole au sujet du problème d'eau vers l'atelier CVT. Monsieur Chevalley réglera le problème d'ici l'automne.

Monsieur Marc Corminboeuf demande pour le dossier Valtraloc.

Monsieur Pierre Perroud répond qu'une demande à Monsieur Biland qui est au service de Ponts et Chaussées avait été faite. Il a répondu à Monsieur Pierre Perroud qu'il répondrait plus tard, fin juillet.

Monsieur Luc Corminboeuf explique qu'un crédit d'étude avait été voté pour une étude Valtraloc et que par conséquent nous pourrions aussi prendre les idées pour nous.

Monsieur Pierre Rey propose de regarder avec Valtraloc pour l'étude des trottoirs.

Monsieur Phillippe Caille demande s'il est judicieux de goudronner vers le Pré-de la Cure étant donné qu'une étude pour les trottoirs est en cours. Monsieur le Syndic répond que ce n'est pas au même endroit.

Remerciements

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil pour tout le travail accompli, les citoyens pour leur présence active, le personnel de l'administration, tous les employés communaux ainsi que les membres des commissions.

M. le Syndic remercie l'assemblée et convie ses participants au verre de l'amitié.

L'assemblée levée à 21h08.

La Secrétaire

C.Steiner

Le Syndic

C. Béguin

PROVISORIE



BUDGET 2017

Proposition de budget 2017

à l'Assemblée communale

du 20 décembre 2016

1. Budget de fonctionnement
2. Budget des investissements

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION	240,785.00	15,240.00	243,810.00	14,780.00	177,114.40	14,361.05
			225,545.00		229,030.00		162,753.35
01	Assemblée communale, Conseil communal	60,740.00	500.00	58,840.00	500.00	38,243.70	202.50
010.300.00	Traitement et jetons du conseil communal	37,000.00		37,000.00		26,125.80	
010.300.01	Frais de la commission financière	500.00		500.00		360.00	
010.300.02	Rénumération des scrutateurs	800.00		800.00		580.00	
010.300.03	Etude faisabilité Fusion	500.00		2,000.00		2,302.25	
010.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	5,440.00		2,540.00			
010.317.00	Frais (déplacement, commission, représentation)	10,000.00		9,000.00		3,059.35	
010.318.00	Frais de convocation	1,500.00		1,000.00		1,132.90	
010.318.01	Frais des enveloppes civiques	1,000.00		1,500.00		903.40	
010.318.03	Frais fiduciaire	4,000.00		4,500.00		3,780.00	
010.436.01	Remboursement de tiers et d'assurances		500.00		500.00		202.50
02	Administration générale	180,045.00	14,740.00	184,970.00	14,280.00	138,870.70	14,158.55
020.301.00	Traitement personnel administratif	70,000.00		70,000.00		78,840.40	
020.301.02	Allocation employeur	1,800.00		2,250.00		2,250.00	
020.303.00	Cotis.ass.sociales,AVS,APG,AC,etc...	9,875.00		10,000.00		9,975.70	
020.304.00	Cotis.aux caisses de prévoyance	1,680.00		1,680.00		1,027.20	
020.305.00	Cotisations assurances maladie et accidents	5,000.00		6,000.00		2,999.65	
020.306.00	Allocations familiales employés	2,940.00		2,940.00		2,940.00	
020.309.00	Formation du personnel administratif	4,000.00		4,000.00		1,005.75	
020.310.00	Fournitures du bureau,publications annonces	6,000.00		6,000.00		4,873.05	
020.311.00	Achats de machines et de mobilier de bureau	4,000.00		5,000.00			
020.311.01	Système informatique administratif	15,000.00		15,000.00		12,394.20	
020.313.00	Fournitures et marchandises Administration	2,500.00		3,000.00		553.15	
020.315.00	Entretien, des machines, mobilier de bureau	1,500.00		2,000.00		2,131.10	
020.317.00	Frais de réceptions et délégations	8,000.00		10,000.00		3,818.05	
020.317.01	Frais " Site internet "	2,950.00					
020.317.02	Frais archives	3,500.00					
020.318.00	Assurances diverses, RC, CNA, mobilier,etc.	5,000.00		5,600.00		4,344.25	
020.318.01	Frais administ.(ports, tél, etc.)	8,000.00		10,000.00		6,767.15	
020.318.02	Emoluments de chancellerie et de tiers	1,000.00		1,000.00		568.85	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
020.318.03	Frais passeport et carte d'identité	800.00		500.00		492.20	
020.318.04	Frais de recours et d'avocats	6,000.00		4,000.00		3,095.00	
020.318.06	Journal communal	4,700.00					
020.319.00	Cotisations aux associations	800.00		1,000.00		795.00	
020.319.01	PIEP et règlement eau potable	15,000.00		25,000.00			
020.431.00	Emoluments administratifs		1,600.00		1,500.00		1,630.25
020.431.03	Recette passeport et carte d'identité		1,000.00		1,000.00		980.00
020.436.00	Remboursements de tiers et d'assurances		2,000.00		2,000.00		5,870.95
020.436.01	Retenues sociales sur les salaires		6,800.00		6,000.00		5,677.35
020.436.02	Remboursement d'allocations familiales		2,500.00		2,940.00		
020.436.04	Retenues LPP		840.00		840.00		

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1	ORDRE PUBLIC	24,103.95	10,500.00	18,985.50	10,000.00	15,854.75	9,459.70
			13,603.95		8,985.50		6,395.05
10	Protection juridique						
14	POLICE DU FEU	18,004.00	10,500.00	15,555.00	10,000.00	13,333.30	9,459.70
140.300.00	Jetons et frais de la commission	1,000.00		1,000.00		110.00	
140.315.00	Frais d'entretien (véhicules, mat., etc.)	1,000.00		500.00			
140.317.00	Dédommagement (déplacements, réception)	700.00		700.00			
140.318.00	Frais d'interventions	600.00		600.00		50.00	
140.351.00	Frais centrale d'alarme	500.00				463.90	
140.352.00	Participations au CSPI Les Verdières	14,204.00		12,755.00		12,709.40	
140.430.00	Taxes d'exemption sapeur pompier		10,500.00		10,000.00		9,459.70
15	MILITAIRE	3,600.00		600.00		600.00	
150.352.00	Participation au stand intercommunal	3,600.00		600.00		600.00	
16	PROTECTION CIVILE	1,644.10		2,090.50		1,356.20	
160.312.00	Eau, énergie, combustible	250.00		250.00		210.75	
160.315.00	Frais d'entretien	150.00		150.00			
160.317.00	Dédommagements, déplacements			500.00		120.00	
160.318.00	Frais administratifs (port., téléphone) et Assurances	465.00		465.00		464.15	
160.351.02	Participation à la P.C. cantonale	779.10		725.50		610.50	
160.352.00	Participation à la P.C. intercommunale					-49.20	
17	PROTECTION DE LA POPULATION (ORCOC)	855.85		740.00		565.25	
170.352.00	Protection de la population intercommunale (Orcoc)	855.85		740.00		565.25	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	494,268.25	33,120.00	461,046.73	33,160.00	413,053.50	35,321.20
			461,148.25		427,886.73		377,732.30
20	Ecole enfantine	37,947.80		39,060.00		38,903.20	
200.351.00	Participation aux dépenses cantonales	34,447.80		36,260.00		35,651.70	
200.352.00	Participation aux autres communes	3,500.00		2,800.00		3,251.50	
21	Cycle scolaire obligatoire	311,512.10		270,076.38		263,487.10	2,600.00
210.310.00	Achat de fournitures scolaires, ordinateurs, imprimante	5,000.00		11,700.00		120.00	
210.310.02	Frais des photocopies & Droits d'auteurs	2,500.00				116.70	
210.318.00	Frais de transport des élèves	1,500.00					
210.318.01	Frais des ordinateurs	2,500.00		1,200.00		1,814.85	
210.351.00	Part. dépenses cant. pour école primaire	125,309.50		107,685.55		141,746.90	
210.352.00	Part. aux autres communes	11,500.00		11,500.00		14,668.15	
210.352.01	Part. au CO de la Broye	132,730.60		109,828.83		82,847.20	
210.352.04	Participation agrandissement du CO	19,500.00		18,762.00		18,417.80	
210.366.01	Bricolage, écoles primaires + ACT	5,000.00					
210.366.03	Part. patinoire, camp de ski, activités él. Ménières	2,500.00		3,000.00			
210.469.00	Autres subventions, dons, participations						2,600.00
219	Accueil extrascolaire	3,472.00		6,400.00		3,755.50	
219.317.00	Frais de réceptions et de délégations			1,000.00		1,000.00	
219.352.00	Participation à l'AES Fétigny-Ménières	1,472.00		3,900.00		1,648.00	
219.366.00	Subvention aux parents plaçants en AES	2,000.00		1,500.00		1,107.50	
22	Ecoles spécialisées	75,154.35		67,625.35		62,889.30	
220.351.01	Part. cant. pour personnes handicapées	55,260.75		50,106.75		47,936.70	
220.351.02	Part. cant. pédago-thérap. prestataire privé	2,814.20		2,672.60		2,208.75	
220.366.00	Contr. cours spéciaux, (logopédie, psycholo.)	17,079.40		14,846.00		12,743.85	
23	Formation professionnelle	2,800.00		2,800.00		2,650.25	
230.351.00	Participation à l'Office cantonal	2,800.00		2,800.00		2,650.25	
29	Administration scolaire	66,854.00	33,120.00	81,485.00	33,160.00	45,123.65	32,721.20
290.300.00	Frais de la commission scolaire			610.00			
290.301.00	Traitement du personnel de conciergerie	11,000.00		11,500.00		8,910.45	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
290.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	1,650.00		1,725.00		674.85	
290.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents	200.00		430.00		120.55	
290.311.00	Achat de machines et de mobilier	1,500.00		1,000.00		131.00	
290.311.01	Frais matériel de gym à la grande salle	2,000.00					
290.312.00	Frais d'électricité, eau, combustible	12,000.00		10,000.00		14,152.75	
290.313.00	Achat matériel de conciergerie	500.00		500.00		2.55	
290.314.00	Aménagement et entretien salles de classe					245.05	
290.314.01	Entretien et rénovation bâtiment école	15,000.00		25,300.00		6,129.45	
290.315.00	Entretien des machines et mobilier	1,500.00		1,000.00		910.00	
290.315.01	Entretien des appareils appartements école	5,000.00		3,500.00		1,650.00	
290.316.00	Location salles de classe	9,000.00		8,320.00		10,400.00	
290.318.00	Assurances diverses, mobilier et ECAB	900.00		900.00		828.10	
290.318.01	Frais de téléphone, téléréseau, internet	1,000.00		7,200.00		968.90	
290.352.00	Participation aux autres communes			3,500.00			
290.352.01	Participation pavillon scolaire Fétigny	5,604.00		6,000.00			
290.423.00	Location-utilisation des classes		9,880.00		9,880.00		9,880.00
290.423.01	Loyers des appartements école		22,560.00		22,560.00		22,560.00
290.436.01	Remboursement de tiers et d'assurances		680.00		720.00		281.20

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	23,547.45		18,520.40		17,978.15	
			23,547.45		18,520.40		17,978.15
30	Culture	19,047.45		17,020.40		16,628.15	
300.317.00	Manifestation du 1er août	4,500.00		4,000.00		4,447.20	
300.351.00	Part. aux dépenses du Conservatoire	1,924.20		2,000.00		667.40	
300.352.00	Ascobroye - Coreb + cotisations (Bibliothèque)	6,973.25		6,370.40		5,952.45	
300.365.00	Dons aux sociétés à but culturel	5,000.00		4,000.00		4,911.10	
300.365.01	Loyer local frais	650.00		650.00		650.00	
32	Téléréseau						
34	Sport	4,500.00		1,500.00		1,350.00	
340.351.00	Aménagement place de jeux	2,000.00					
340.365.00	Dons aux sociétés sportives	2,500.00		1,500.00		1,350.00	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4	SANTE	133,943.50	1,200.00	118,051.35	2,500.00	113,964.10	1,366.15
			132,743.50		115,551.35		112,597.95
40	Hôpitaux	8,266.75		6,360.00		5,789.25	
400.317.00	Dédommagements, déplacements			200.00			
400.351.00	Participation aux coûts résiduels des soins	384.75		400.00		335.65	
400.352.01	Part. aux services d'ambulance (SMUR)	7,882.00		5,760.00		5,453.60	
41	Homes médicalisés	81,380.75		69,953.35		73,268.05	
410.351.00	Part. au subv. cant. des soins spéciaux	66,776.75		58,153.35		63,991.10	
410.352.00	Participation au home médicalisé	14,604.00		11,800.00		9,276.95	
42	Hôpitaux spécialisés						
44	Soins ambulatoires	41,296.00		36,738.00		32,146.25	
440.352.20	Part. aux soins et aides à domicile	30,789.00		26,655.00		22,843.40	
440.352.30	Part. aux indemnités forfaitaires	9,058.00		8,760.00		8,420.35	
440.365.00	Part. Centre de puériculture	1,449.00		1,323.00		882.50	
46	Service médical des écoles	3,000.00	1,200.00	5,000.00	2,500.00	2,760.55	1,366.15
460.351.00	Service dentaire, visites médicales	2,000.00		4,000.00		1,951.25	
460.366.00	Subvention communale pour soins dentaires	1,000.00		1,000.00		809.30	
460.433.00	Part. des parents aux soins dentaires		1,200.00		2,500.00		1,366.15

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5	AFFAIRES SOCIALES	165,271.60	2,700.00	146,463.60	670.00	149,805.75	664.60
			162,571.60		145,793.60		149,141.15
50	AVS/AI/APG/AC	700.00	700.00	670.00	670.00	664.60	664.60
500.301.00	Traitement de l'agent AVS	700.00		670.00		664.60	
500.436.00	Remboursement de tiers		700.00		670.00		664.60
52	Caisse-maladie et accident						
54	STRUCTURES D'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL	12,700.00		12,900.00		14,576.80	
540	Accueil extrafamilial de jour	12,700.00		12,900.00		14,576.80	
540.317.00	Dédommagements, déplacements			200.00			
540.365.00	Subvention, crèches et assistantes parentales	12,000.00		12,000.00		13,870.80	
540.365.10	Subventions accueil familial de jour de la Broye	700.00		700.00		706.00	
55	INVALIDITE	99,380.90		89,159.80		88,702.10	
550.351.00	Part. pr. personnes handicapées & inadaptées	99,380.90		89,159.80		88,702.10	
58	ASSISTANCE	52,490.70	2,000.00	43,733.80		45,862.25	
580.351.01	Part. avances contrib. d'entr. non récupérée	2,585.30		2,305.05		2,099.55	
580.351.04	Part. aux frais des victimes d'infraction LAVI	792.40		719.55		680.25	
580.351.07	Part. au fonds cantonal de l'emploi	6,150.00		5,670.00		5,670.00	
580.351.08	Part. aux services sociaux spécialisés	859.00		770.85		729.95	
580.351.10	Frais naturalisation	1,000.00					
580.351.40	Part. communes fin alloc familiales pr pers ss act lucr	3,169.00		2,253.35		1,893.90	
580.352.00	Part. Association communes pour Service social	37,935.00		32,015.00		34,788.60	
580.436.00	Remboursements de tiers et d'assurances		1,000.00				
580.436.01	Remboursement frais de naturalisation		1,000.00				

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	55,093.00	500.00	67,883.50	500.00	58,188.35	491.40
			54,593.00		67,383.50		57,696.95
61	Routes cantonales						
62	Routes communales et génie civil	43,640.00	500.00	56,995.50	500.00	49,501.45	491.40
620.301.00	Traitement du personnel édilitaire	8,500.00		8,200.00		6,853.20	
620.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	1,270.00		1,300.00		1,179.30	
620.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents	300.00		300.00		210.65	
620.311.00	Achats de véhicules, machines et matériel	3,000.00		5,000.00		7,284.15	
620.312.00	Electricité éclairage public	5,000.00		4,950.00		5,045.20	
620.313.00	Achat de matériel	1,000.00		1,000.00		609.80	
620.314.00	Entretien, routes, éclairage, et places	10,000.00		10,000.00		13,126.40	
620.314.01	Déblaiement, protection hivernale	3,000.00		4,000.00		1,937.00	
620.314.04	Frais de signalisation et de marquage	2,500.00		3,500.00			
620.314.05	Frais d'entretien des chemins	4,000.00		10,000.00		239.00	
620.315.00	Frais des véhicules et des machines	4,000.00		5,000.00		1,057.85	
620.316.01	Location leasing véhicule édilitaire			2,737.80		10,951.20	
620.318.01	Assurances diverses	600.00		542.70		542.70	
620.319.00	Impôt sur véhicules	470.00		465.00		465.00	
620.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances		500.00		500.00		491.40
64	Infrastructure ferroviaire	2,481.00		2,309.00			
640.351.00	Part. au fonds fédéral	2,481.00		2,309.00			
65	Trafic régional	8,972.00		8,579.00		8,686.90	
650.351.00	Part. aux dépenses cantonales	8,972.00		8,579.00		8,686.90	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7	PROTECTION & AMENAGEMENT & ENVIRONNEMENT	274,362.00	247,300.00	264,279.00	229,119.00	252,429.15	233,285.29
			27,062.00		35,160.00		19,143.86
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	133,250.00	133,250.00	122,541.00	122,541.00	124,519.10	124,519.10
700.300.00	Jetons et frais de la commission			1,000.00		1,000.00	
700.301.00	Salaires	900.00		1,000.00		805.00	
700.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	110.00		98.00		60.00	
700.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents	25.00		25.00		10.70	
700.312.00	Achats d'eau	44,500.00		40,500.00		41,139.80	
700.313.00	Achat des compteurs	1,000.00		1,000.00		999.95	
700.314.00	Entretien et rénovation des installations	2,200.00		4,000.00			
700.315.01	Répartition CREB	6,500.00		5,802.00		6,519.00	
700.317.00	Dédommagements, déplacement, délégation	400.00		1,000.00		1,000.00	
700.318.00	Honoraires et prestations de tiers (frais d'étude)	2,500.00		500.00		631.95	
700.380.00	Attribution à la réserve	22,995.00		16,051.00		20,147.70	
700.390.81	Imputation interne amortissement Eau	39,120.00		39,120.00		39,120.00	
700.390.82	Imputation interne intérêts Eau	13,000.00		12,445.00		13,085.00	
700.402.00	Taxes d'hydrants et d'incendie		250.00		250.00		195.35
700.434.00	Location des compteurs & abonnement fixe		4,000.00		4,000.00		3,416.20
700.434.01	Taxes de raccordement		5,000.00				
700.434.03	Unité Locative (UL)		34,000.00		32,000.00		31,150.25
700.435.00	Vente d'eau		90,000.00		86,250.00		89,732.30
700.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances				41.00		25.00
71	PROTECTION DES EAUX	59,040.00	59,040.00	52,041.00	52,041.00	62,614.25	62,614.25
710.300.00	Jetons et frais de commissions			2,000.00		2,000.00	
710.301.00	Salaires	600.00		1,000.00		800.00	
710.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	90.00		98.00		91.30	
710.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents	25.00		25.00		16.30	
710.312.00	Eau, énergie et combustible	5,500.00		5,500.00		5,237.10	
710.314.00	Entretien et rénovation des installations	5,000.00		5,000.00		2,922.90	
710.317.00	Dédommagements, déplacements, délégation			1,000.00			
710.318.01	Assurances diverses, ECAB, Honoraires	600.00		600.00		408.25	
710.352.01	Participation communale à l'épuration	27,000.00		26,539.00		21,510.20	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
710.380.00	Attribution à la réserve	20,225.00		10,279.00		29,628.20	
710.434.00	Taxes d'utilisation		35,000.00		21,000.00		39,708.00
710.434.01	Taxes pour le réseau d'évacuation d'eau		18,000.00		25,000.00		17,888.35
710.434.02	Taxe STEP		6,000.00		6,000.00		4,979.85
710.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances		40.00		41.00		38.05
72	ORDURES MENAGERES	51,447.00	50,610.00	50,572.00	46,637.00	50,289.20	41,588.29
720.301.00	Salaires	3,460.00		3,325.00		3,678.80	
720.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	520.00		500.00		551.80	
720.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents	45.00		125.00		98.60	
720.312.00	Eau, énergie, combustible déchetterie	180.00		180.00		175.35	
720.313.00	Achats sacs à ordures et divers matériel édilitaire			500.00		38.00	
720.317.00	Dédommagements, déplacements, délégation			1,000.00			
720.318.00	Frais de ramassage et décharge des ordures	22,000.00		20,000.00		27,873.70	
720.318.01	Location de la benne STESA	9,422.00		9,422.00		9,421.80	
720.318.02	Assurances diverses, ECAB	120.00		120.00			
720.318.03	Frais de recyclage du verre, du papier et du fer	9,000.00		8,700.00			
720.318.04	Elimination des déchets verts	6,000.00		6,000.00		8,356.15	
720.318.05	Système Ecopress					95.00	
720.352.00	Participation à l'usine d'incinération	700.00		700.00			
720.434.00	Taxes d'utilisation		30,000.00		27,000.00		25,286.30
720.434.02	Ristourne entente intercommunale		800.00		800.00		657.94
720.434.03	Recharge des cartes		18,000.00		17,100.00		13,757.05
720.435.00	Recyclage, ramassage, verre, etc.		1,600.00		1,527.00		1,507.00
720.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances		210.00		210.00		380.00
74	CIMETIERE	2,300.00	2,400.00	3,800.00	2,400.00	2,121.55	2,248.65
740.301.00	Salaires	1,200.00		1,200.00		1,200.00	
740.301.01	Frais des fossoyeurs	400.00		400.00			
740.312.00	Eau, énergie, combustible cimetièr	400.00		400.00		392.90	
740.313.00	Achat monument et divers	300.00		500.00		528.65	
740.314.00	Frais d'entretien			900.00			
740.318.00	Honoraires et divers			400.00			
740.434.00	Taxes d'entrée et de concessions		2,000.00		2,000.00		2,228.65
740.434.01	Emoluments des fossoyeurs/incinérations		400.00		400.00		20.00
75	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	10,825.00		10,825.00	3,500.00	825.00	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2017 Produits	Budget Charges	2016 Produits	Comptes Charges	2015 Produits
750.301.00	Entretien des berges et du Ruisseau	10,000.00		10,000.00			
750.364.00	Part. aux entreprises d'endiguement	825.00		825.00		825.00	
750.461.00	Subventions cantonales et fédérales				3,500.00		
78	PROTECTION DE LA NATURE						
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	17,500.00	2,000.00	24,500.00	2,000.00	12,060.05	2,315.00
790.300.00	Jetons et frais de la commission	2,000.00		1,000.00		1,100.00	
790.314.01	Numérisation des rues du village	500.00		500.00		136.10	
790.314.02	Mensuration	2,000.00		16,000.00		108.00	
790.318.00	Honoraires des urbanistes et ingénieurs	8,000.00		2,000.00		7,991.35	
790.318.02	Plans cadastraux-Système informatique comm.	5,000.00		5,000.00		2,724.60	
790.431.00	Autorisation de construire		2,000.00		2,000.00		2,315.00

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8	ECONOMIE	4,708.00	70,000.00	8,708.00	140,000.00	1,730.10	92.50
		65,292.00		131,292.00			1,637.60
80	Agriculture	50.00		50.00		50.00	
800.319.00	Cotisations	50.00		50.00		50.00	
81	Forêts	2,658.00		2,658.00		1,180.10	92.50
810.314.00	Entretien et exploitation	2,158.00		2,158.00		1,180.10	
810.317.00	Dédommagements (déplacements, etc.)	500.00		500.00			
810.461.00	Subventions cantonales						92.50
87	Gravière	2,000.00	70,000.00	6,000.00	140,000.00	500.00	
870.317.00	Dédommagements et déplacements			1,000.00		500.00	
870.318.00	Honoraires et prestations de tiers (frais d'étude) grav	2,000.00		5,000.00			
870.423.00	Indemnités Gravière		70,000.00		140,000.00		

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	FINANCES ET IMPOTS	346,719.00	1,382,291.60	350,406.60	1,268,032.00	544,493.23	1,455,608.85
		1,035,572.60		917,625.40		911,115.62	
90	Impôts	31,500.00	1,077,913.60	28,425.00	963,300.00	35,111.60	1,155,752.55
900.318.00	Frais de poursuite	500.00		1,000.00		492.65	
900.318.03	Frais d'encaissement - SCC	16,000.00		12,000.00		15,664.85	
900.318.04	Part. aux frais de perception de l'impôt sur les vhcles	800.00		775.00		799.30	
900.319.02	Pertes sur débiteurs - SCC	11,000.00		12,000.00		15,591.45	
900.322.00	Intérêts sur remboursements	3,000.00		2,500.00		2,428.05	
900.329.00	Escompte d'impôt et divers	150.00		100.00		112.15	
900.329.01	Escompte d'impôt - SCC	50.00		50.00		23.15	
900.400.00	Impôt sur le revenu (pers. phys)		765,058.10		662,000.00		768,572.70
900.400.01	Impôt sur la fortune (pers. phys)		51,977.70		45,100.00		68,118.20
900.400.08	Impôt à la source		19,000.00		21,000.00		17,888.80
900.400.09	Impôt sur les prestations en capital		10,000.00		10,000.00		24,050.45
900.401.00	Impôt sur le bénéfice (pers. morales)		36,911.10		42,000.00		81,548.90
900.401.01	Impôt sur le capital (pers. morales)		16,629.70		17,000.00		13,546.20
900.402.00	Contribution immobilière		95,000.00		90,000.00		96,223.90
900.403.00	Impôt sur gains immobiliers, plus-values		15,000.00		20,000.00		8,384.45
900.404.00	Impôt sur les mutations, centimes add.		26,000.00		25,000.00		36,539.00
900.406.00	Impôt sur les chiens		1,500.00		2,000.00		1,785.90
900.421.00	Intérêts de retard		4,000.00		3,000.00		4,525.55
900.421.01	Intérêts compensatoires		1,000.00		1,000.00		1,033.60
900.436.00	Remboursement, frais rappel et poursuites		1,000.00		100.00		
900.436.01	Frais de rappel		100.00		100.00		230.00
900.441.00	Part. impôt cantonal sur les véhicules		34,737.00		25,000.00		33,304.90
93	Péréquation financière		134,753.00		124,557.00		110,571.00
930.462.00	Attribution de la péréquation des ressources		103,355.00		98,032.00		88,505.00
930.462.01	Attribution de la péréquation des besoins		31,398.00		26,525.00		22,066.00
94	Gérance de la fortune et des dettes	315,219.00	169,625.00	321,981.60	180,175.00	268,497.98	189,285.30
940	Capitaux	152,714.00	52,120.00	170,764.00	51,565.00	154,380.43	52,318.15
940.318.00	Frais de ccp	500.00		500.00		537.98	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
940.318.01	Frais bancaires	250.00		300.00		177.80	
940.322.00	Intérêts des dettes	22,000.00		40,000.00		29,864.65	
940.330.00	Amortissements obligatoires	129,964.00		129,964.00		123,800.00	
940.420.00	Intérêts des capitaux						113.15
940.490.81	Imputation interne amortissement Eau		39,120.00		39,120.00		39,120.00
940.490.82	Imputation interne intérêts Eau		13,000.00		12,445.00		13,085.00
944	Grande salle	91,705.00	57,900.00	112,690.00	67,665.00	85,055.70	74,986.20
944.301.00	Traitement du concierge de la grande salle	24,000.00		25,000.00		18,359.55	
944.303.00	Cotisations assurances sociales AVS/AC/AI	3,600.00		3,750.00		2,141.70	
944.305.00	Cotisations assurances maladie et accident	1,000.00		935.00		708.15	
944.312.00	Eau, énergie, combustible grande salle	22,000.00		22,000.00		23,466.00	
944.313.00	Frais de matériel grande salle	3,000.00		3,000.00		2,547.25	
944.313.01	Frais de boissons	13,000.00		15,000.00		14,530.60	
944.314.01	Frais de matériel conciergerie grande salle	4,500.00		4,000.00		2,243.10	
944.314.02	Entretien et rénovation grande salle	10,000.00		28,400.00		14,426.25	
944.315.00	Entretien mobiliers et appareils grande salle	4,000.00		4,000.00		1,384.75	
944.316.00	Location parking grande salle	500.00		500.00		500.00	
944.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC grande salle	5,000.00		5,000.00		4,444.05	
944.318.01	Frais téléphone grande salle	305.00		305.00		304.30	
944.380.00	Versement Réserve rénovation fond grande salle	800.00		800.00			
944.423.01	Location de la grande salle		40,000.00		45,000.00		53,246.00
944.434.00	Contribution USL - entretien fond grande salle		800.00		800.00		800.00
944.434.01	Facturation frais de nettoyage		100.00		100.00		50.00
944.435.00	Vente des boissons		15,000.00		20,000.00		19,882.80
944.436.01	Facturation du matériel cassé		500.00		200.00		115.00
944.436.02	Remboursement de tiers et assurances		1,500.00		1,565.00		892.40
945	Laiterie	2,950.00	405.00	850.00	1,620.00	291.05	3,510.00
945.312.00	Eau, énergie, combustible laiterie	300.00		200.00		153.80	
945.314.00	Entretien, rénovation laiterie	2,500.00		500.00			
945.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC, laiterie	150.00		150.00		137.25	
945.423.00	Loyers ancienne laiterie		405.00		1,620.00		3,510.00
946	Bâtiment administration communale	24,575.00	39,480.00	24,951.60	39,605.00	12,266.20	40,250.95
946.301.00	Traitement du concierge bâtiment administration communale	1,900.00		3,000.00		1,661.00	
946.303.00	Cotisations assurances sociales AVS/AC/AI	300.00		300.00		986.25	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
946.305.00	Cotisations assurances maladie et accident	75.00		75.00		176.20	
946.312.00	Eau, énergie, combustible bâtiment administration commun	7,500.00		7,500.00		4,935.95	
946.314.00	Frais de matériel bâtiment administration communale	500.00					
946.314.01	Frais de matériel conciergerie bâtiment admin. communal	200.00		200.00			
946.314.02	Entretien et rénovation bâtiment administration communal	7,000.00		6,800.00		1,605.70	
946.315.00	Frais des appareils ménagers bâtiment admin. communale	4,000.00		4,000.00			
946.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC bâtiment admin. communale	2,000.00		2,000.00		1,929.80	
946.318.03	Taxes télé-réseau bâtiment administration communale	1,100.00		1,076.60		971.30	
946.423.00	Loyers des appartements bâtiment administration communale		39,480.00		39,480.00		39,840.00
946.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances				125.00		410.95
947	Ecole	32,500.00				1,690.25	
947.314.02	Entretien et rénovation appartements école	30,000.00				1,690.25	
947.315.00	Frais des appareils ménagers école	2,500.00					
948	Café et annexe	10,150.00	18,000.00	11,500.00	18,000.00	14,415.25	16,500.00
948.312.00	Eau, énergie, combustible café	350.00				346.20	
948.314.02	Entretien et rénovation café et annexe	7,500.00		8,700.00		5,103.85	
948.315.00	Entretien des appareils et des installations techniques	1,500.00		1,500.00		8,174.30	
948.317.00	Dédommagements, déplacements			500.00			
948.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC café	800.00		800.00		790.90	
948.423.00	Loyers du café		18,000.00		18,000.00		16,500.00
949	Hangar et garages	625.00	1,720.00	1,226.00	1,720.00	399.10	1,720.00
949.301.00	Traitement du concierge hangar et garages					45.00	
949.312.00	Eau, énergie, combustible hangar + garages	500.00		600.00		216.20	
949.314.02	Entretien et rénovation hangar et garages			500.00		12.50	
949.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC hangar et garages	125.00		126.00		125.40	
949.423.00	Loyers des parchets, hangar et garages		1,720.00		1,720.00		1,720.00
99	Autres postes					240,883.65	
990.319.00	Charges extraordinaires					-116.35	
990.332.00	Amortissements supplémentaires					241,000.00	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2017 Produits	Budget Charges	2016 Produits	Comptes Charges	2015 Produits
		1,762,801.75	1,762,851.60	1,698,154.68	1,698,761.00	1,744,611.48	1,750,650.74
	Excédent de revenu	49.85					
	Excédent de revenu			606.32			
	Excédent de revenu					6,039.26	
		1,762,851.60	1,762,851.60	1,698,761.00	1,698,761.00	1,750,650.74	1,750,650.74

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2017 Produits	Budget Charges	2016 Produits	Comptes Charges	2015 Produits
0	ADMINISTRATION						
01	Assemblée communale, Conseil communal						
02	Administration générale						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1	ORDRE PUBLIC					37,450.00	5,813.00
							31,637.00
10	Protection juridique						
12	Placements financiers						
14	POLICE DU FEU					37,100.00	
140.506.02	Participation CSPI Les Verdières					37,100.00	
15	MILITAIRE					350.00	5,813.00
150.503.01	Etude d'assainissement de la butte de tir					350.00	
150.661.00	Subventions cantonales						5,813.00
16	PROTECTION CIVILE						
17	PROTECTION DE LA POPULATION (ORCOC)						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION						
20	Ecole enfantine						
21	Cycle scolaire obligatoire						
219	Accueil extrascolaire						
22	Ecoles spécialisées						
23	Formation professionnelle						
29	Administration scolaire						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS						
30	Culture						
32	Téléréseau						
34	Sport						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4	SANTE						
40	Hôpitaux						
41	Homes médicalisés						
42	Hôpitaux spécialisés						
44	Soins ambulatoires						
46	Service médical des écoles						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2017 Produits	Budget Charges	2016 Produits	Comptes Charges	2015 Produits
5	AFFAIRES SOCIALES						
50	AVS/AI/APG/AC						
52	Caisse-maladie et accident						
54	STRUCTURES D'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL						
540	Accueil extrafamilial de jour						
55	INVALIDITE						
58	ASSISTANCE						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	475,000.00		485,000.00	9,200.00	72,514.95	9,200.00
			475,000.00		475,800.00		63,314.95
61	Routes cantonales						
62	Routes communales et génie civil	475,000.00		485,000.00	9,200.00	72,514.95	9,200.00
620.501.00	Aménagement de routes et chemins / Etude VALTRALOC	95,000.00					
620.501.01	Construction et aménagement des trottoirs Pré-de-la-Cur	250,000.00		250,000.00			
620.501.03	Eclairage public : assainissement			51,000.00		54,260.80	
620.501.04	Eclairage public : Pré-de-la-Cure			19,000.00		18,254.15	
620.501.05	Goudronnage Chemin Clos-Novis et Clos-Quartier			35,000.00			
620.501.06	Trottoir 2 Route de Granges	130,000.00		130,000.00			
620.669.03	Subventions Groupe E assainissement				9,200.00		9,200.00
64	Infrastructure ferroviaire						
65	Trafic régional						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7	PROTECTION & AMENAGEMENT & ENVIRONNEMENT					45,722.75	311,437.20
						265,714.45	
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU						55,643.00
700.610.00	Taxes de raccordement						55,643.00
71	PROTECTION DES EAUX						195,946.65
710.610.00	Taxes de raccordement						195,946.65
72	ORDURES MENAGERES						
74	CIMETIERE						
75	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS					24,518.80	59,847.55
750.501.01	Correction du Ruisseau					24,518.80	
750.661.00	Subventions cantonales						59,847.55
78	PROTECTION DE LA NATURE						
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					21,203.95	
790.509.01	Etude du PAL					21,203.95	

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8	ECONOMIE						
80	Agriculture						
81	Forêts						
87	Gravière						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2017	Budget	2016	Comptes	2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	FINANCES ET IMPOTS	80,000.00		80,000.00		363,669.10	192,906.60
			80,000.00		80,000.00		170,762.50
90	Impôts						
93	Pérquation financière						
94	Gérance de la fortune et des dettes	80,000.00		80,000.00		37,218.90	
940	Capitaux						
944	Grande salle						
945	Laiterie						
946	Bâtiment administration communale						
947	Ecole						
948	Café et annexe					37,218.90	
948.503.00	Rénovation Café					37,218.90	
949	Hangar et garages	80,000.00		80,000.00			
949.503.00	Pose d'une couverture isolée et ferblanterie	80,000.00		80,000.00			
99	Autres postes					326,450.20	192,906.60
990.590.00	Report des recettes au bilan					326,450.20	
990.690.00	Report des dépenses au bilan						192,906.60

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2017 Produits	Budget Charges	2016 Produits	Comptes Charges	2015 Produits
		555,000.00		565,000.00	9,200.00	519,356.80	519,356.80
	Excédent de charge		555,000.00				
	Excédent de charge				555,800.00		
		555,000.00	555,000.00	565,000.00	565,000.00	519,356.80	519,356.80



COMMUNE DE MÉNIÈRES

RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF AUX CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PARCHETS COMMUNAUX

Art. 1 Compétence

Le Conseil communal reste seul compétent pour l'attribution des parchets communaux. Il jouit pour cela d'une large autonomie garantie par les art. 50 Cst., 129 al. 2 Cst./FR et 4 LCo.

Art. 2 Définitions

- a. Le candidat à l'attribution d'un parchet communal est une personne physique au sens des art. 11 ss CC, et non une personne morale.
Dans le cas d'une communauté, d'une association ou d'une société d'exploitation, seul un membre, et non pas la communauté, l'association ou la société en tant que telle, peut se porter candidat à l'attribution d'un parchet communal.
- b. Un exploitant agricole, au sens du présent règlement, bénéficie de la reconnaissance de cette qualité par le Service de l'agriculture.
- c. Le candidat est considéré comme exerçant son activité agricole à titre principal lorsqu'il ne consacre, au moment de l'attribution du parchet communal, pas plus de 40% de son temps à une activité accessoire.
- d. Par activité accessoire, il faut entendre une activité totalement indépendante de l'activité agricole (par exemple une activité d'employé de commerce). Les activités accessoires non agricoles visées par les art. 24b) LAT et 40 OAT n'entrent en revanche pas dans cette définition.
- e. Le critère impératif de l'art. 3 let. e du présent règlement doit être rempli au moment de l'attribution du parchet communal.
- f. Un parchet communal, au sens du présent règlement, est une terre agricole, propriété de la commune, dont la nature est uniquement de servir à l'usage agricole.
- g. L'art. 4 let. d du présent règlement se rapporte aux situations suivantes :
 - 1. La commune a besoin de terrains supplémentaires afin d'être en mesure d'accomplir ses tâches d'intérêt public.
 - 2. Le terrain concerné doit désormais être classé dans une zone de protection.

Art. 3 Critères impératifs

- a. Le candidat doit être un exploitant agricole.
- b. Le candidat doit exercer son activité agricole à titre principal.
- c. Le candidat doit avoir son domicile légal et fiscal dans la commune.
- d. Le candidat n'a pas atteint l'âge légal de l'AVS avant l'entrée d'attribution.
Le candidat ne doit pas louer ses propres terres à une tierce personne. De plus, il doit s'engager à ne pas louer le parchet à une tierce personne.
- f. Dans le cadre d'une communauté, d'une association ou d'une société d'exploitation, seul un membre, et non pas la communauté, l'association ou la société en tant que telle, peut porter sa candidature à l'attribution d'un parchet communal.
- g. Le candidat doit garantir que l'usage qu'il fera du parchet communal servira uniquement à l'agriculture.
- h. Le candidat doit être à jour fiscalement

Art. 4 Critères à pondérer

Les critères retenus ci-après sont pondérés en fonction d'un système de notation allant de la note 1 à 5, la note 1 indiquant que le candidat ne remplit pas, ou pas suffisamment, le critère et la note 5 indiquant que le candidat remplit totalement le critère. Les notes de chaque critères sont additionnées afin d'obtenir la note finale.

- a. Le candidat ne travaille pas à l'extérieur de l'exploitation à plus de 40%. Pour ce critère, la note 1 indique que le candidat travaille à 40% à l'extérieur de son exploitation et la note 5 indique qu'il ne travaille pas à l'extérieur de son exploitation.
- b. Un parchet communal est en priorité attribué à un candidat qui n'est pas déjà locataire d'un tel terrain. Ce candidat reçoit la note 5. Les autres candidats, d'ores et déjà locataires d'un parchet communal, reçoivent des notes allant de 1 à 4 en fonction de la surface de leur parchet, la note 1 correspondant à la surface la plus grande et la note 4 à la surface la plus petite. Pour le cas où tous les candidats sont d'ores et déjà locataires de parchets, les notes s'échelonnent de 1 à 5, également en fonction de la surface de leur parchet.
- c. Le candidat qui s'est vu retirer du terrain agricole (ses propres terres ou un parchet) ou qui a subi des restrictions d'exploitation, en raison d'un intérêt public prépondérant, se voit attribuer un bonus équivalent à la note de 3.
- d. La grandeur de l'exploitation du candidat est prise en compte. Le candidat dont l'exploitation est la plus petite, par unité de travail, reçoit un bonus équivalent à la note 3.
- e. Dans la mesure du possible, l'emplacement des terrains et le domicile du candidat seront considérés, afin que les terres attribuées soient dans le même village que le lieu de résidence du candidat.
- f. La valeur de la parcelle sera prise en considération en fonction de la classification effectuée par l'Autorité foncière cantonale (v/art. 6).

Art. 5 Moyens de preuve

Chaque candidat joindra à sa demande d'attribution d'un parchet communal toutes les attestations utiles au Conseil communal pour évaluer les critères impératifs et à

pondérer mentionnés aux art. 3 et 4 du présent règlement. A cet effet, le Conseil communal a établi une liste des attestations qui doivent lui être fournies. Cette liste, détaillée dans un document annexe, fait partie intégrante du présent règlement.

Art. 6 Attribution

Un parchet communal est attribué au candidat qui remplit tous les critères impératifs prévus à l'art. 3 du présent règlement et qui a obtenu la note finale la plus élevée dans le cadre de la pondération des critères prévus à l'art. 4.

Une rotation sur les différents parchets sera effectuée en fonction de la classification remise par l'Autorité foncière cantonale (annexe au présent règlement).

Art. 7 Contrat de bail à ferme agricole

L'attribution d'un parchet communal est finalisée par la conclusion d'un contrat de bail à ferme agricole entre le Conseil communal et le candidat retenu au terme de la procédure de sélection.

La durée du contrat de bail à ferme est de six ans.

La résiliation du contrat de bail est transmise par écrit avec préavis de douze mois pour le 31 décembre de l'année. Toutefois, les parcelles non-cultivées et / ou non-entretenu correctement, peuvent être retirées aux locataires après avertissement et sommation. De même qu'en cas de non-respect des termes du contrat, celui-ci peut être résilié par la Commune.

Le bail est reconduit pour une durée de six ans s'il n'a pas été dénoncé par l'une des deux parties.

A titre de précision, il est rappelé ici la teneur de l'art. 2a LBFA :

"1 La présente loi ne s'applique pas au bail à ferme des immeubles affectés à l'agriculture lorsque la chose affermée est située entièrement dans une zone à bâtir au sens de l'art. 15 de la loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire.

2 Les contrats de bail à ferme agricole dont la chose affermée est entièrement incorporées en cours de bail à une zone à bâtir au sens de l'art. 15 de la loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire restent soumis à la présente loi pendant la durée du bail légale ou, si elle est plus courte, la durée contractuelle ou prolongée judiciairement. "

Art. 8 Cas particulier

En cas de fusion de communes, lorsqu'un parchet communal devient libre, son attribution se fera, en principe, à un candidat intéressé à sa reprise et domicilié sur le territoire de l'ancienne commune à laquelle le parchet appartenait. Si des circonstances importantes le justifient, le Conseil communal peut envisager des exceptions.

Art. 9 Mode de communication

Préalablement à chaque nouvelle procédure d'attribution des parcelles communales, le Conseil communal préviendra, en temps opportun, les potentiels candidats par un courrier personnel adressé aux exploitants agricoles reconnus par le Service de l'agriculture, selon la liste établie par ledit service ainsi que par affichage au pilier public.

Chaque candidat sera informé personnellement, par courrier, de la décision du Conseil communal sur sa demande d'attribution d'une parcelle.

La conclusion de chaque bail à ferme s'effectuera de manière bilatérale, par un accord écrit entre le Conseil communal et le candidat sélectionné.

Art. 10 Voies de droit

En cas de désaccord dans l'attribution des parcelles, la réclamation écrite doit être adressée au Conseil communal dans un délai de 30 jours dès la notification.

Approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 14 novembre 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic :

La Secrétaire :

Cédric Béguin

Kristel Lack



Répartition des dicastères au sein du Conseil communal (mai 2016)

<p>Syndic BEGUIN Cédric Clos-Quartier 11 1533 Ménières 079 453 96 34 cedric.beguिन@1533menieres.ch</p>	<p>Administration générale - RH Ordre public Police des Constructions Réception et délégations Enseignement et formation Bâtiments communaux, café, laiterie, salle polyvalente, bâtiment communal, école, garages, locations Gravière Fusion Remplaçant Perroud Pierre</p>
<p>Vice-Syndic PERROUD Pierre Route de Fétigny 6 1533 Ménières 079 481 33 53 pierre.perroud@1533menieres.ch</p>	<p>Social et Santé (OMSB) Journal communal CO AES VALTRALOC Webmail. Gravière. Fusion Remplaçant Folly Jael</p>
<p>Conseiller ANDREY Claude Clos-Quartier 23 1533 Ménières 078 649 20 32 claudе.andrey@1533menieres.ch</p>	<p>Finances PAL Gestion des déchets - déchetterie Véhicules et matériel communal Archives Cimetière Gravière. Fusion Remplaçant Béguin Cédric</p>
<p>Conseiller ANSERMET Marcel Route de Vesin 25 1533 Ménières 079 318 20 12 marcel.ansermet@1533menieres.ch</p>	<p>Approvisionnement en eau Protection des eaux. Epuration Revitalisation du Ruisseau du Moulin Agriculture - Environnement Naturalisations Routes, trottoirs et chemins. Eclairage public Remplaçant Andrey Claude</p>
<p>Conseiller FOLLY Jael Route de Vesin 28 1533 Ménières 078 683 93 68 jael.folly@1533menieres.ch</p>	<p>Service du feu Gaz Culture et loisirs Protection civile Transports - Télécommunications Informatique Forêts USL Accueil extra-familial de jour de la Broye AES Remplaçant Ansermet Marcel</p>



LISTE DES COMMISSIONS

mise à jour après l'Assemblée communale du 5 juillet 2016

Aménagement du territoire, Commission d'urbanisme, PAL (Plan d'Aménagement Local)	Andrey Claude
	Béguin Cédric
	Corminboeuf Luc
	Corminboeuf Serge
Perrin Daniel	

CODEB (Commission des déchets de la Broye)	Andrey Claude
	Béguin Cédric

Commission financière	Michel Claude
	Blanchard Grégory
	Robert Pascal

AEGE (Association pour l'Epuraton de Granges et Environs)	Ansermet Marcel
	Perret Jean-Claude

Commission d'endiguement de la Broye	Ansermet Marcel
	Andrey Claude

Commission scolaire	Béguin Cédric
	Bise Sabrina
	Steiner Cornelia

Commission intercommunale du feu, CSPI "Les Verdières" (Corps des sapeurs-pompiers intercommunal)	Folly Jael
	Ansermet Marcel

Comité intercommunal du CREB (Connexion des Réseaux d'Eau communaux de la rive droite de la Broye)	Ansermet Marcel
	Folly Jael
	Corminboeuf Serge

Commission de naturalisation	Ansermet Marcel
	Andrey Claude
	Bise Bertrand
	Moret Béatrice
	Doy Martial

Valtraloc (VALorisation des espaces routiers en TRAversée de LOCalités)	Perroud Pierre
	Andrey Claude
	Moret Michel
	Corminboeuf Luc
	Bossy Floriane

Commission locale du feu	Folly Jael
	Rey Henri
	Corminboeuf Serge

Commission AES (Accueil extra-scolaire Fétigny- Ménières)	Perroud Pierre
	Jael Folly

Préposé d'agriculture	Ansermet Marcel
-----------------------	------------------------

--	--



LISTE DU PERSONNEL COMMUNAL

mise à jour novembre 2016

Bourse communale et Secrétariat	Pichonnat Mélanie	Maintenance du site Web	Corminboeuf Denis
	Chaboudez Stéphanie (rempl.)		
	Lack Kristel		
Scrutateurs permanents	Deplazes Claudia	Conciergerie école et bâtiment communal	Studer Fabienne
	Perroud Karine		Gomes Mesquita Sonia
Conciergerie du cimetière	Corminboeuf Marc	Déchetterie samedis matins	Perret Jean-Claude
			Cuttelod Raymond
			Corminboeuf Marc
Conciergerie grande salle	Perret Jean-Claude	Nettoyage, entretien ruisseaux	Perret Jean-Claude
	Perret Marie-Thérèse		Perrin Daniel
	Studer Fabienne		
Fossoyeur	Ansermet Marcel	Distribution tout-ménage	Cuttelod Raymond
	Andrey Claude		
	Perret Jean-Claude		
Chemins et grilles	Perret Jean-Claude	Remplacement de Jean-Claude Perret	Cuttelod Raymond
	Corminboeuf Marc		

Madame Kristel Lack

assure l'ouverture du secrétariat communal

1er étage, 4 rue de l'Ecole, 1533 Ménières

le lundi de 17 à 19 heures

tél. 026 668 22 06

commune@menieres.ch



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW



STS 0161

Inspectorat eau potable, piscines et produits chimiques

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 20, F +41 26 305 80 09

www.fr.ch/saav

Courriel: saav-cc@fr.ch

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Administration communale Ménières
Route de l'Ecole 4
1533 Ménières

Givisiez, le 07 novembre 2016

RAPPORT D'ANALYSE

V 1

N° de dossier : 16-FR-48409

CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / Administration communale Ménières
Prélèvement du : 02.11.2016 Effectué par : Monsieur Jean-Claude PERRET Date arrivée : 02.11.2016

RÉSULTATS



N° d'échantillon : 16-95235 - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur : 001 - Distribution Ménières
Lieu de prélèvement : 01 - Salle polyvalente, robinet chaufferie, ; Route de Vesin 50 ; Ménières
Température de l'eau : 17 °C
Débit [l/min] : 32

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-MO-D004	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	430 ± 9	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	T : max. 1.0
FR-MO-L001	Nitrate	mg/L	6 ± 0	T : max. 40

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-MO-M012	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	2	T : max. 300
FR-MO-M019	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	T : max. 0
FR-MO-M022	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	T : max. 0

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 16-95237 - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur : 001 - Distribution Ménières
Lieu de prélèvement : 06 - Perroud Pierre, cave, ; Route de Fétigny 6 ; Ménières
Température de l'eau : 14 °C
Débit [l/min] : 368

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-MO-D004	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	440 ± 9	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	T : max. 1.0
FR-MO-L001	Nitrate	mg/L	6 ± 0	T : max. 40

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-MO-M012	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	5	T : max. 300
FR-MO-M019	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	T : max. 0
FR-MO-M022	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	T : max. 0

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

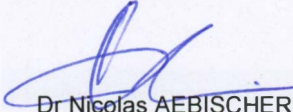
Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

ÉMOLUMENTS

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16).

Emolument : 237.60 CHF (Montant HT)



Dr Nicolas AEBISCHER
Chef de section

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.



Miscellanées

Informations

Les informations communales sont accessibles au **pilier public**, place de l'École, sur le **site Web** de la Commune: www.menieres.ch et dans La FO, **Feuille officielle** du Canton de Fribourg, disponible chaque semaine à l'auberge de la commune, "XIX Cantons".

Eau

Notre eau est très bonne: voir les données de la dernière analyse dans ce journal. Au début de la législature le nouveau Conseil communal a décidé de débrancher la cave à vin et de la supprimer. Par la suite il a aussi décidé de ne pas renouveler l'abonnement de la fontaine à eau; celle que nous buvons à Ménières vient des Préalpes fribourgeoises; elle est meilleure que celle qui stagne dans des bouteilles en plastique. D'une pierre deux coups: économies et santé. Santé!

Nouveaux citoyens

Les enfants du village suivants atteignent l'âge de la majorité civique en 2016: Dani Santos Marques; et en 2017: Carmen Rey, Justine Caille, Gaëtan Jayme, Lucie Bise, Diana Schaller.

Les personnes qui détiennent ce titre peuvent voter, élire, être élus aux niveaux communal, "districtal", cantonal et fédéral. Il leur est conféré des droits, rares sur cette planète, de lancer des référendums et des initiatives ou de se prononcer sur ceux qui sont proposés. Puissent-ils conserver et faire fructifier ces droits. Une invitation leur sera prochainement envoyée par le Conseil communal.

Déchetterie

Le déplacement à la déchetterie peut se révéler difficile pour certaines personnes âgées, malades ou handicapées, et qui ne disposent pas d'un entourage familial dans la commune. Ces personnes peuvent prendre contact avec la commune afin de trouver une solution d'aide.

Valtraloc

Le projet d'amélioration de la traversée du village a enfin reçu l'approbation du Service des Ponts et Chaussées du Canton de Fribourg. Il s'agit de mieux assurer la sécurité des piétons et des cyclistes dans le village, des nombreux enfants qui traversent la route pour se rendre à l'école, du raz-de-marée d'aînés que qui déferlera dans les prochaines années. Par ailleurs le SPC nous propose spontanément d'améliorer la qualité du centre de village. Cette proposition est conforme aux nouvelles conceptions urbanistiques, mais elle était encore plutôt rare dans le canton de Fribourg: "Au centre, la place du village mérite une requalification plus ambitieuse qui lui confère une véritable fonction d'espace public intégrant à la fois le trafic routier, le stationnement, la mobilité piétonne, les arrêts de bus, l'accès et l'usage du frontage. Ce pourrait être le cas en associant cette requalification à une zone de rencontre (20 km/h) donnant la priorité aux piétons entre le carrefour de Fétigny et celui de l'École." Le Conseil communal se penche sur le sujet.



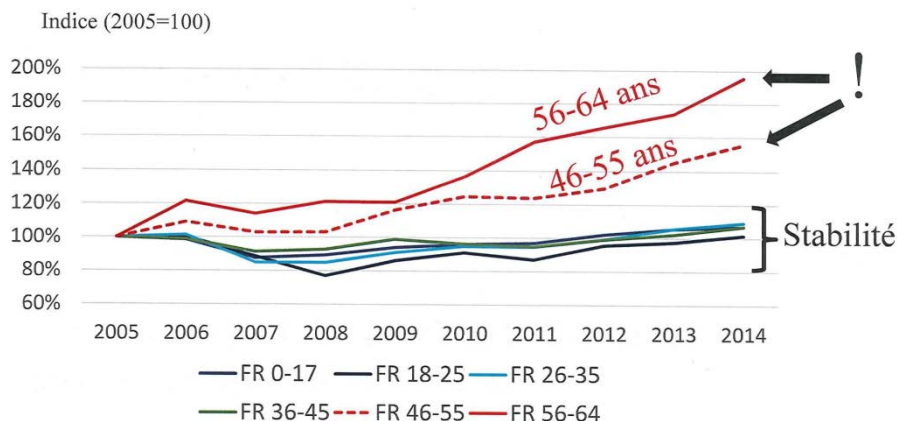
SASDB

Afin de limiter l'explosion des coûts de la santé (hospitalisations, EMS), la Préfecture souhaite développer le Service d'Aide et de Soins à domicile dans la Broye et permettre aux personnes âgées, malades ou handicapées de rester chez elles. Au vu de l'imbrication des territoires vaudois et fribourgeois une collaboration avec le canton voisin se révèle judicieuse. Une étude de faisabilité est en cours.

Aide sociale

Les personnes âgées qui perdent leur emploi au-delà de 45 ans se retrouvent de plus en plus souvent dans des difficultés financières. Le graphique ci-dessous est éloquent. Un effort des communes pour aider à maintenir les emplois se révèle plus profitable que la perte d'impôts et l'augmentation des charges sociales.

Nombre de bénéficiaires, évolution indexée, FR, 2005-2014



Ecole

L'équipement informatique de l'école a été adapté: installation d'un réseau informatique filaire, installation de Wifi avec bande passante portée de 40Mb à 100Mb, mise à jour des postes informatiques vers Windows 10, remplacement de la téléphonie analogique par le numérique.

Crottes de chiens

Encore une information à savourer, cerise sur le gâteau. Il y a des excréments d'animaux dans la cour d'école. C'est malsain et inadmissible. Les propriétaires de chiens sont priés de garder leurs crottes chez eux et de ne pas les répandre chez les voisins ou dans le domaine public.

Les crottes de carnivores sont susceptibles de contenir des germes de la néosporose; abandonnées dans les pâturages et ingérées par le bétail, elles peuvent provoquer la mort des veaux en gestation et conduire les vaches à l'abattoir. A l'heure actuelle il n'existe ni vaccin ni traitement contre cette maladie. Mais il existe des règles de savoir-vivre et, dans notre commune, des sachets pour les excréments de chiens et chats.



Fermeture du bureau communal
durant les fêtes de fin d'année:
du 21 décembre 2016 au 8 janvier 2017
inclusivement

Pensez à recharger vos cartes d'accès au
compacteur de déchets!



Le Conseil communal vous souhaite un

BON NOËL

et une

HEUREUSE NOUVELLE ANNÉE



Giotto di Bondone (1267-1337), Chapelle Scrovegni, Padoue, La Nativité.